

N°093/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE
VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 4 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.

ABSENT EXCUSE : NEANT

POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINSEMBERT Odile est désignée secrétaire de séance.

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A COMPTER DU 21 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire informe :

La commune de Peillac fait face à une demande de disponibilité de l'agent actuellement en charge des missions de comptabilité, de communication et du CCAS.

Afin d'assurer la continuité et la qualité de ces fonctions essentielles, il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs du service administratif par la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet (35 heures hebdomadaires), relevant de la catégorie hiérarchique C. Cet emploi sera occupé en priorité par un fonctionnaire territorial. En cas de recrutement infructueux, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° ou L. 332-147 du code général de la fonction publique, sous réserve de justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan sera informé de cette création pour en assurer la publicité.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°048 du 15 mai 2025 relative au RIFSEEP ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour assurer la continuité des missions en comptabilité, communication et CCAS, compte tenu de la disponibilité de l'agent en poste ;

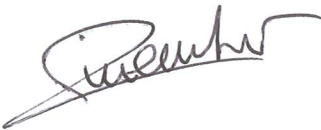
Considérant que cette création permettra de maintenir la qualité du service public local et de répondre aux besoins administratifs de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ; à l'unanimité :

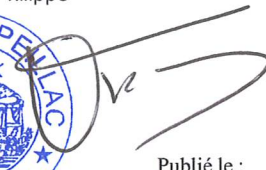
- CREE un poste dans le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS à compter du 21 septembre 2026
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé
- MODIFIE le tableau des emplois joint
- AUTORISE monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes, contrats ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la notification au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
PINSEMBERT Odile



Le Maire,
BECUWE Philippe



Publié le :